

Maurice MESSIEZ

Frédéric-Michel Pillet-Will Mécène de la Savoie 1781-1860

L'Intendant Général de Maigny ayant été amené à provoquer une réunion du Conseil Municipal de Montmélian, le 3 mars 1850, afin d'amener la ville à remplir ses engagements envers le comte Pillet-Will qui la subventionne largement pour ses aménagements, nous en profitons pour présenter cette exceptionnelle personnalité dont une rue de Paris porte le nom.

Donc, par une lettre du 28 février 1850 il rappelle tout ce qu'il a déjà fait mettre en chantier dans Montmélian et son désir de participer à la réalisation d'une voie d'embranchement pour relier le bourg à la nouvelle route royale maintenant ouverte sur la digue de l'Isère afin que le commerce local ne soit pas court-circuité. Il s'engage à payer les 4/5 de la dépense, mais pour ce, il entend que la ville qui « *a tout entrepris et rien complètement terminé* », remplisse d'abord ses obligations.

Evidemment sous l'autorité de l'intendant-général, « *le Conseil municipal s'engage formellement à remplir en tout et partout et partout les obligations... qui lui sont imposées...* ».



La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie «est destinée à offrir un centre aux amis de l'histoire répandus dans les diverses provinces de la Savoie» (Règlement de 1856,art.1). Elle laisse aux auteurs leur entière liberté d'expression et n'entend pas nécessairement faire siennes les opinions émises dans ses publications.

Montmélian et les Pillet

Ce n'était certes pas la première fois que Frédéric Pillet-Will faisait preuve de générosité à l'égard de son bourg natal. L'année 1836, il avait envoyé 1 000 francs en faveur des malheureux victimes du choléra, trois ans plus tard, afin de favoriser la vie quotidienne des habitants, il engage 20 000 francs dans la construction de trois fontaines réparties le long de la rue principale. Celles-ci deviennent une des fiertés de la ville et, au jour anniversaire où elles ont coulé pour la première fois, en 1842, la municipalité décide de célébrer l'évène-

ment par une fête. Pillet-Will aussitôt offre un capital de 15 000 francs qui, placé à 4%, assure une rente de 600 francs pour des « *aumônes en linge, chaussures, vêtements, ustensiles de ménage...* » en faveur des pauvres. Cette même année 1842, il consacre encore 10 000 francs à la reconstruction du clocher et, en 1843, 11 000 francs destinés à la restauration de l'Hôtel de Ville tandis que 3 500 francs doivent permettre d'habiller et d'équiper la Compagnie des sapeurs pompiers. Celle-ci n'ayant pas de musique, le bienfaiteur envoie en 1846 1 500 francs pour acheter 24 instruments en cuivre (qu'il énumère) et 20 000 autres francs permettent de lancer l'aménagement du pré de foire au pied du fort, tandis que 13 500 francs sont envoyés à la Chavanne, pour la nouvelle église. Deux ans plus tard le bourg reçoit encore 20 000 francs destinés à la construction d'une halle aux blés ; on avait distribué pour 2 000 francs de blé aux pauvres en 1846, première mauvaise année agricole de toute une série.

L'achèvement au long de l'Isère de la digue sur laquelle, en toute logique, on aménage la route conduisant en Maurienne et Tarentaise court-circuite le vieux bourg. Pillet-Will, on l'a vu, s'en inquiète dès 1847, mais sans être activement suivi par les autorités locales.

Que s'est-il donc passé pour qu'on en soit arrivé à cette situation où l'Intendant général a dû venir imposer cette délibération d'acceptation au Conseil municipal de Montmélian ?

Depuis qu'en 1824 le commandant Nicolle de la Place n'avait pas été reconduit dans sa fonction de syndic (maire), le bourg vivait dans une crise municipale endémique, soit que ses notables refusent d'assumer la fonction, soit que, nommés, ils suscitent aussitôt des polémiques, l'Intendant notant en 1833 : « *il [y a] un esprit de dissidence et de contradictions qui ne peut que décourager un syndic* ». De son côté, François Bel, juge de mandement, explique à l'Intendant qu'il est réellement pénible de voir la manière dont fonctionne l'administration de la commune de Montmélian : « *Je crois qu'il est difficile d'assigner un terme à cet ordre des choses* ». Il a raison et ce d'autant plus que Turin se refuse à voir un libéral devenir syndic. Or les élites du bourg sont d'idées avancées et, parmi elles, le neveu de Pillet-Will, Jean Fleury-Lacoste, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées sous l'Empire.

En 1845 devant la situation de blocage complet, l'Intendant général, après avoir es-

Maurice Messiez

Frédéric-Michel Pillet-Will, mécène de la Savoie, 1781-1860

suyé maints refus dont celui de Joachim Decouz, fils du général, qui de plus est français, propose Fleury-Lacoste. Peine perdue, puisque le Ministre de l'Intérieur répond le 8 mars : « dans le domaine politique il persévère dans ses principes condamnables [...] ainsi sa nomination ne pourrait qu'entraîner mille inconvénients ». Pourtant son heure est proche. En effet, certainement à l'instigation de Pillet-Will, le géomètre Christin demande, le 17 juin, à l'Intendant de nommer le syndic qu'a proposé le Conseil, c'est-à-dire Fleury-Lacoste. Finalement le roi, devant « *la grève* » des notables locaux, cède le 9 juillet, « *bien que les principes politiques [de Fleury] ne soient pas tout à fait rassurants* ». Ainsi Montmélian a un maire, qui plus est libéral, cas unique alors. Il était temps car Pillet-Will à Paris s'impatientait, voulait voir s'élever la halle aux blés et procéder à d'autres réalisations. Nous le savons par Madame Decouz qui en informe son fils le 24 janvier 1847 : « *Monsieur Pillet-Will est toujours fort en train pour Montmélian et a des projets magnifiques pour ce beau pays. Il m'a parlé de la nouvelle route, en bas, du côté d'Arbin, qui passerait devant le clos des Dominicains en élargissant beaucoup sur ce terrain pour pouvoir faire des plantations d'arbres...* ».

Son idée mûrit et effectivement, le 23 septembre, il officialise son offre de subvention, naturellement fort bien accueillie. Écoutons son neveu : « *La lecture de votre lettre [...] a produit sur l'assemblée un effet électrique. Des applaudissements enthousiastes ont éclaté et chaque membre du conseil, la joie peinte sur le visage, ne pouvait exprimer sa reconnaissance que par des acclamations qui portaient vraiment du cœur !*

Je m'empresse de vous faire part que le désir que vous manifestez de voir harmoniser l'intérieur de notre ville avec ses abords séduisants a vivement impressionné le conseil municipal et je crois pouvoir vous assurer que les propriétaires aisés s'empresseront de donner la première impulsion : alors l'aspect de Montmélian changera comme par enchantement. » A cette époque nombre de fenêtres avaient encore du papier huilé en place de vitres et certaines devantures remontaient au XVIII^e siècle.

Charles-Albert ayant accordé en 1848 une constitution bien accueillie en Savoie et à Montmélian et Pillet-Will croyant que les opinions de son neveu avaient changé, selon une confiance faite à Madame Decouz, tout ce beau programme aurait peut-être pu se réaliser. Mais cette année 1848 était aussi celle des révolutions populaires et de la guerre en Piémont.

Un comité républicain s'était monté à Chambéry, Lacoste en faisait partie et ; au mo-

ment où des ouvriers s'étaient présentés à l'Hôtel de Ville pour obtenir du travail, il aurait dit à un bourgeois chambérien : « Vous ne voulez pas préparer de l'ouvrage aux ouvriers. Eh bien ! Que ferez-vous quand il en viendra 6 000 de Lyon ? ». Or, effectivement ces ouvriers, « *les Voraces* », arrivent le 2 avril de Lyon et Chambéry se trouve envahie. La population réagit quelque peu brutalement : alors que certains veulent gagner Montmélian, Lacoste apparaît à quelques-uns comme un complice car il n'a pas fait sonner le tocsin. Face à ces attaques, il affirme qu'il a maintenu l'ordre public mais il est arrêté et mis au secret à la prison de Chambéry jusqu'au 22 avril. Dès lors Montmélian n'a plus de maire. Pillet-Will, très préoccupé déjà par les événements parisiens, explique à Madame Decouz (lettre du 1/05/1848) « *qu'il est bien mécontent des habitants de Montmélian ; en ce qui concerne son neveu, entre nous soit dit, il paraît bien déterminé à ne plus rien faire pour ces ingrats et même à ne plus vouloir en entendre parler* ». Pourtant il est plus qu'aimé dans le bourg puisqu'en juillet, lorsque Louis Molin vient emprunter le tableau du bienfaiteur qu'il a peint à la demande du bourg, les femmes voisines de la mairie s'arment de bâtons et de fourches pour empêcher son transfert provisoire à Chambéry.

Finalement un notaire, Michel-Jérôme Rey, se retrouve syndic le 1^{er} janvier 1849, il se retire bien vite et l'on retourne chercher un Joseph Voisin qui avait exercé la fonction en 1842. Celui-ci ne reste en place que trois mois, Le 16 juillet Pierre Poncet, liquoriste, lui succède : quelque peu dilettante, il tarde à mettre en route les travaux et envoie le 30 décembre 1849 à Pillet-Will une lettre qu'aux dires de Madame Decouz celui-ci trouve « *d'une longueur et d'une stupidité affligeante* ». Elle ajoute : « *Il paraît très mécontent et très disposé à les envoyer promener et à ne plus se mêler de ce pays en rien* ». D'où la lettre du 28 février à l'Intendant général et la séance du 3 mars 1850 où les conditions de Pillet-Will sont acceptées. Cependant, peut-être un peu dépassé, Pierre Poncet démissionne le 21 juillet 1851. Cette longue crise municipale explique à la fois l'atonie qu'ont connue les travaux de Montmélian et le désenchantement de Pillet-Will qui en résulte désormais à l'égard de sa ville natale, ce dont il fera part à Mgr Rendu en 1857.

« J'ai eu la pensée de faire de Montmélian une ville qui avec le temps, serait devenue florissante par un commerce en bétail, vin, blé et divers autres objets de consommation. Tout cela favorisé par une position excellente. Je n'ai pas été compris. Tout a été négligé d'une manière incroyable....Les sommes que j'ai allouées à cette ville ne s'élèvent à guère moins de 300 000F et probablement auraient été doublées si j'avais été convenablement secondé ».

Mais qui est cet homme devant lequel l'Intendant général s'incline ? Il est né le 26 août 1781, dans une des maisons patriciennes de Montmélian, proche des Capucins aussi bien que des Dominicains. Plusieurs générations de robins s'y étaient succédé : le père de Michel-Frédéric, Hyacinthe Pillet, ajoutait à sa fonction de notaire celle d'insinuateur du tabellion, ce qui lui donnait droit de regard sur tous les actes notariés de ses collègues, du canton comme des cantons voisins. Cependant, malgré toutes les études déjà réalisées sur les Pillet, on n'a que peu de renseignements concernant la famille. A la limite, c'est presque sur le fils aîné, le général Thomas Pillet, qu'on dispose de plus de détails biographiques. D'abord officier dans l'armée du Piémont jusqu'à l'annexion de celui-ci par le Directoire, il sert ensuite la République, Napoléon I^{er}, devient inspecteur des télégraphes, puis en 1816 réintègre l'armée sarde. Son neveu, Jean Fleury-Lacoste, l'enfant rebelle, a rédigé en 1861 pour Joseph Dessaix, qui voulait réaliser un ouvrage sur « *Les hommes illustres de la Savoie* », une page qui nous apporte un nouvel éclairage sur ce libéral turbulent qui tourmentera les Pillet. :

« Le général Pillet, c'est un général à la façon de barbari, qui n'a jamais fait de bien saillant. Il était dans le régiment de Maurienne à l'entrée des Français en 1792 et s'est battu contre les phalanges républicaines sur le Mont-Cenis... Au licenciement de l'armée sarde, il est rentré en France et a été nommé inspecteur des télégraphes. A la rentrée de nos légitimes, son caractère belliqueux lui fit reprendre les armes et le gouvernement sarde, pour le récompenser d'avoir reçu de bons appointements de l'Empire, lui donna le grade de capitaine. En 1824, il était lieutenant-colonel dans la brigade de Savoie et comme il était plus ancien que M. le comte de Salins et qu'on voulait faire dudit comte un colonel, on fit miroiter aux yeux de M Pillet les titres de commandant de place et de comte. Il fut commandant et M. de Salins fut colonel de la Brigade de Savoie. En 1830, il fut commandant de place à Chambéry et sa conduite fut très convenable dans les événements de la mission, car les fougueux de la police voulaient faire tirer sur le peuple pour dissiper les fumées des abîmes de Myans et M. le comte Pillet s'y opposa avec beaucoup d'énergie. Cet acte de bon citoyen fut puni et le digne commandant presque en disgrâce, fut placé à Coni. Deux ans plus tard il reçut le grade de major général et fut mis à la retraite sur sa demande. Rentré chez lui, il a continué à faire bonne chère et à jouir du confortable aristocratique du pays. Il a laissé sa fortune à son frère millionnaire, par la raison qu'il avait des parents en Savoie qui avaient besoin, mais qui avaient des opinions peu orthodoxes. Il est mort en 1850 et on a profité de cette circonstance pour l'enterrer. Amen. »

On peut penser que, parmi les parents qui « *avaient besoin* » se trouvait ce neveu atypique, d'ailleurs plutôt bien loti puisqu'il lui laisse 10 000 francs. En réalité, le général retraité vit à Sainte-Hélène-du-Lac dans sa propriété du Touvet, héritage de son père, qu'il agrandit considérablement, tout en renseignant beaucoup son frère le banquier sur les problèmes de Montmélian où il acquiert l'Hôtel Nicolle de la Place à la suite de la « faillite » d'une des dernières familles nobles du bourg. Mais la mort prématurée en 1838, à Cruet, de son fils Antoine, capitaine dans la Brigade de Savoie, après une longue maladie, lui ôte l'envie de vivre. Le testament de ce jeune officier nous fournit le témoignage d'une culture romantique pas si étonnante que cela en Combe de Savoie :

« Je crains peu les discussions, n'ayant dans mes héritiers, (sa femme et son ami le colonel Clément de Maugny, bientôt gouverneur de la Savoie), que des personnes pleines d'honneur et du plus parfait désintéressement...J'ai lutté tant que j'ai pu contre mon ennemi, mais la partie était inégale, il m'a terrassé et me foule au pied impitoyablement. Il peut briser mon corps mais il ne fera pas faiblir mon courage. Il n'entendra pas une plainte de moi et cependant, combien de liens m'attachent encore à l'existence ! Une petite partie des qualités de ma chère compagne suffirait au bonheur d'une vie entière ; elle eût été bien douce la carrière que j'eusse parcourue avec elle : un père ! un ami ! hé bien je ne me plaindrai pas...Une amie, un excellent père, un ami, point d'ambition, que de conditions de bonheur ! Si le bonheur n'était pas un fantôme que tous poursuivent par différents chemins et qu'aucun n'atteint... ».

Le petit château du Colombier, à Cruet, dont sa femme hérite va ensuite passer à ce cousin peu orthodoxe, Jean Fleury-Lacoste, fils de l'unique sœur des trois frères Pillet, bientôt syndic du village. Il y avait un dernier garçon, Clément, né en 1783, avocat, mais il est mort sans postérité.

Revenons donc à Frédéric, troisième enfant dans l'ordre des naissances, et dont hélas, la jeunesse nous est peu connue. Ce qui est sûr, c'est que, comme ses frères et probablement sa sœur, il a reçu une bonne éducation, tant pour les études proprement dites que dans le domaine artistique, en particulier musical. Mais où ? A Montmélian, avec un précepteur, ce qui était courant dans les familles aisées ? Au collège de Chambéry ? Peut-être, mais pour peu de temps car en 1792 le premier rattachement à la France bouleverse l'ensei-

gnement A-t-il alors fréquenté l'École centrale ouverte au château de Chambéry en 1797 avec le mathématicien Marcoz et le juriste Marin ? C'est plausible. Indéniablement, il va partir dans la vie avec une solide culture, y compris musicale, nous l'avons dit. Un lointain écho en résonne dans sa note à Gabriel Voisin, syndic de Montmélian, le 1^{er} octobre 1842, dans la perspective de la fête des Fontaines et après son don pour les pauvres :

« J'aime à croire, qu'ayant égard au double objet assigné à la fête des fontaines, Monsieur le Curé et sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque dans leur tolérance éclairée faciliteront autant que possible les amusements de la population ; car je ne puis pas oublier que dans ma jeunesse l'un de mes plaisirs était de faire danser les jeunes gens et les jeunes filles de la ville en leur jouant assez mal du violon ».

Oui, mais c'était au temps de la France et sous le Directoire ! Or depuis 1815 et la Restauration sarde, les évêques exhortent les curés à refuser toutes réjouissances populaires et à proscrire les violons « *source de débauche* ». En jouait-il mal ? Ne le croyons pas trop, pour le violon il a composé des romances et une cinquantaine de mélodies qui, selon la Revue et Gazette musicale de Paris du 31 août 1856 : « *...sont presque toutes des petits drames chantants, dans lesquels le violon joue le rôle de la voix humaine tandis que le piano remplit celui de l'orchestre entier. Le violon entre les mains de M le C P-W, c'est tantôt le ténor, tantôt le soprano qui tient la scène et l'occupe de sa joie ou de ses douleurs, la berce doucement de sa rêveuse mélancolie* ». Ces oeuvres sont dédiées aux grands musiciens de son temps, Auber, Berlioz, Meyerbeer, Rossini, ce dernier lui rendra à travers sa belle-fille une politesse posthume, ainsi qu'en témoigne cette soirée.

Pourquoi, à 19 ans - soit en 1800 - a-t-il gagné Lausanne pour travailler « *dans la respectable maison de commerce et de banque de Pierre-François Panchaud et neveu* » ? Sûrement parce qu'il a terminé ses études. Cependant on peut être surpris de son choix : les jeunes Savoyards instruits des familles de notables cherchent alors plus volontiers à glaner des galons et la gloire, au prix parfois de la mort, dans les armées victorieuses de la République, ou à faire carrière dans la nouvelle et stimulante administration que crée Bonaparte. Mais dans la finance ? Il fallait être vraiment déterminé, alors que l'étude notariale paternelle n'aura pas de successeur. A part lui et à Annecy Tochon, de façon plus subalterne, on n'en connaît guère. Or ce n'est pas à Chambéry, simple préfecture d'un département essentiellement rural, qu'on pouvait « *s'éclater* » dans la banque.

Les bons choix de Michel Pillet-Will

En décidant, sans doute de façon mûrement réfléchie, d'aller en Suisse, il fait un bon choix, professionnel certes, mais aussi politique. Au cours du XVIIIème siècle, Genève n'avait cessé d'amplifier son rôle de place financière, grâce à ses banquiers protestants ; qu'on songe simplement à Necker. Dans la région la paix qui suit la victoire de Marengo, alors que Genève est devenu département français, crée un espace économique sans frontière de taille considérable, d'autant que Lausanne et son pays de Vaud entrent dans la république helvétique protégée de la France. Tout cela favorise les relations intra-lémaniques, autrement dit avec la Savoie, nonobstant la différence de religion qui n'est plus un obstacle. Certes les conséquences économiques, en particulier industrielles, vont surtout concerner la Savoie du Nord, et c'est bien pour cela que Michel-Frédéric Pillet devait quitter Montmélian.

La preuve de sa bonne intégration et de sa réussite rapide, elle apparaît quatre ans plus tard : « le neveu » du banquier, en l'occurrence Philippe-Louis Will, lui offre en mariage sa seconde fille Françoise-Elisabeth-Adélaïde, de deux ans sa cadette, alors que la première Alix-Louise-Françoise a déjà épousé un banquier de Lausanne, Henry Delessert. Ainsi les deux jeunes gendres deviennent fondés de pouvoir de la banque Delessert-Will et C^o et, selon l'usage habituel en Suisse, l'un et l'autre ajoutent à leur nom celui de Will.

Mais il existe aussi une branche Delessert à Paris. Son représentant Benjamin, de huit ans l'aîné de Pillet, industriel, financier, philanthrope, élevé au titre de baron en 1810, a été nommé en 1803, à trente ans, régent de la Banque de France créée trois ans auparavant par Bonaparte. Sa réussite, tant dans le domaine financier où il succède à son père, qu'industriel - il crée une filature de coton et une sucrerie à partir des betteraves - peut inspirer Michel Pillet-Will, qui a désormais adopté ce prénom. De plus, avec le développement du Grand Empire, les banquiers suisses se sentent à l'étroit à Genève ou Lausanne, loin des centres de décision et nombre d'entre eux transfèrent leur siège à Paris. En 1809 Pillet-Will décide de suivre le mouvement et, dans une circulaire à l'intention de ses associés, il leur fait part de sa décision : « *La diminution des affaires en Suisse m'engage à séparer mes intérêts de ceux de mes parents et anciens associés pour m'établir à Paris* ». Avec la crise de 1811 il a dû connaître quelques périodes pénibles ; pourtant, bien vite, fort habilement il réussit à s'imposer et passe, semble-t-il, sans problèmes, de l'Empire à la Restauration française. D'ailleurs, comme la plupart des jeunes Savoyards promus à une belle carrière durant cette bonne vingtaine d'années d'intégration à la France, Michel Pillet-Will conserve, en

Maurice Messiez

Frédéric-Michel Pillet-Will, mécène de la Savoie, 1781-1860

1815, sa nationalité française, bien conscient qu'il n'aurait aucun avenir en Piémont sous le « *Buon Governo* ». D'ailleurs, dès 1828, on le nomme régent de la Banque de France.

Habitant rue Chaussée d'Antin, face à l'église de la Trinité, aujourd'hui place Etienne d'Orves, il est bien intégré dans les milieux de la finance parisienne. En 1818 il figure avec Benjamin Delessert parmi les fondateurs de la Caisse d'épargne de Paris, dont par la suite il sera le Directeur. Et les investissements que nécessite le développement industriel qui prend son essor, ainsi bientôt que les premières lignes de chemin de fer dont il a très bien saisi l'intérêt, vont lui permettre de jouer un rôle dans les réalisations économiques de ce premier demi-siècle. Citons en quelques-unes qui sont connues, sans que la liste en soit complète :

1819, il fonde avec Bodin, Chaptal fils, Périer de l'Isère et Guérin de Poncin la Compagnie de Ternès pour l'élaboration des composés de la soude et du chlore. Capital : 2,4 millions. Il publie aussi une : « *réponse au mémoire de M. Levacher-Duplessis : ayant pour titre Requête et mémoire sur la nécessité de rétablir le corps des marchands et les communautés des arts et métiers* »

1829, il participe à l'augmentation du capital des mines et usines métallurgiques de Decazeville porté à 3, 6 millions, avec entre autres Rothschild.

1830, il monte « *une des plus belles compagnies de la Garde nationale de Paris* » pour lutter contre les émeutes.

1832, seconde publication portant sur un : « *Examen analytique de l'usine de Decazeville* », livre qui, dit-on, « *pourrait être appelé le Manuel des Forges* ».

1833, il souscrit 45/400^{ème} de l'emprunt lancé par le nouvel état belge.

1837, publication en deux volumes : « *De la dépense et du produit des canaux et des chemins de fer, de l'influence des voies de communication sur la prospérité industrielle de la France* ». En effet on s'interroge alors sur la pertinence de continuer à creuser des canaux alors que le chemin de fer commence à révéler ses possibilités. Pour s'informer, il va longtemps en Angleterre, conclut à la suprématie du rail et, selon un contemporain, « *son ouvrage fit sur les esprits voués à la recherche des améliorations matérielles une sensation*

Maurice Messiez

Frédéric-Michel Pillet-Will, mécène de la Savoie, 1781-1860

profonde ».

Vers 1840, il crée en Savoie un prix d'agriculture « *destiné à exciter l'émulation des cultivateurs et à augmenter la richesse du pays par l'action combinée d'un travail plus assidu et de méthodes plus parfaites* ». Ce prix existe toujours grâce aux descendants.

1849, James de Rostchild lui cède un quart d'un emprunt piémontais.

1852, entrée dans le capital du Paris-Lyon, première étape pour gagner Marseille et fonder le P L M

Or c'est le moment où, à l'instigation de Cavour, chef du gouvernement piémontais, on décide de construire une voie ferrée, appelée *Chemin de fer « Victor-Emmanuel »*, devant traverser les Alpes et relier Lyon à Turin en passant par Chambéry et Montmélian. Pillet-Will, bien entendu, est tenu au courant de l'avancement du dossier ; pourtant il ne s'implique pas dans cette entreprise qui échoit le 29 mai 1853 à Charles Laffitte et Alexandre Bixio agissant au nom de bien d'autres associés. C'est là une interrogation et nous n'avons pas de réponse à donner, sauf à penser qu'il ne voulait plus s'investir sur la région après sa déconvenue à Montmélian, mais ce serait puéril. A moins que, n'appréciant guère la politique anti-cléricale de Cavour, il ait décidé de s'abstenir ; mais cela pouvait-il être une raison face à un projet purement économique et qui, à plusieurs titres, pouvait l'intéresser ? L'absence de Pillet-Will dans le chemin de fer « *Victor-Emmanuel* » qui allait remplacer pour partie les diligences à Montmélian et donner de l'activité au pays est assurément une décision réfléchie qui a dû faire complètement abstraction du contexte local

Charles-Albert lui avait en 1833 octroyé le titre de comte, puis l'avait élevé à la dignité de Commandeur des saints Maurice et Lazare tandis que notre banquier fondait quatre prix pour récompenser des lauréats de l'Académie des Sciences de Turin. Enfin, en 1856, lors du séjour parisien de Cavour qui participe au congrès mettant fin à la guerre de Crimée, Pillet-Will le rencontre deux fois, les 28 février et 3 mars. Que se sont-ils dit ? Apparemment il n'y a pas eu de confiance.

Le philanthrope

On le présente toujours comme un conservateur mais il n'a rien de raide selon le portrait de 1842 que nous avons de lui, et une notice de 1848 précise que « *sa taille est haute et bien prise ; ses yeux sont vifs et pénétrants ; son visage calme, grave, imposant commande le respect et exerce un empire irrésistible* ». De plus nous avons déjà vu, au sujet des distractions de la jeunesse, qu'il peut parfois se montrer ouvert. Alors comment arriver à discerner la position politique de ce philanthrope savoyard ? Une première constatation s'impose : il a mené ses activités sous tous les régimes politiques de la France du XIX^e siècle, sauf la III^{ème} République bien sûr. Du Consulat au Second Empire, c'est-à-dire sous Napoléon 1^{er}, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, la Seconde République, Napoléon III, sans jamais faire naufrage mais au contraire en s'adaptant avec pragmatisme à tous les régimes, il a conforté sa réussite professionnelle, diversifié ses relations, enrichi sa culture et maintenu longtemps un lien affectif avec Montmélian. Pourtant, malgré presque trois quarts de siècle de vie publique, le grand nombre de ses interlocuteurs, collaborateurs et correspondants, l'importance des archives qu'il a dû laisser et qui pouvaient être exploitées avant des disparitions causées par l'occupation, durant les deux guerres mondiales, du château habité par ses descendants, on manque de sources pour le connaître. Nous allons donc nous référer à trois personnes qui nous ont laissé sur lui des témoignages, afin d'essayer de cerner l'homme public et privé.

Écoutons d'abord la baronne Decouz, veuve du général d'Empire, qui habite Paris et, dans de nombreuses lettres adressées à son fils Joachim resté à Francin, fait état de ses étroites relations avec Michel Pillet-Will.

Le 24 mars 1844, elle rapporte que « *le bon général Pillet se porte fort bien quoique plongé dans toutes les jouissances que procure le luxe dont il est entouré. Son frère me fait mille politesses et m'a invitée plusieurs fois à son immense dîner. Et demain nouvelle invitation pour un délicieux couvert qui aura lieu chez lui où seront l'élite des grands artistes de cette ville* ». En juin, Pillet-Will loue une loge au théâtre de la porte Saint-Martin, pour l'y emmener avec Madame Lacoste, l'épouse du neveu resté en Savoie, ce qu'il renouvellera plusieurs fois, avec dîner ou pas chez un restaurateur. Le 25 décembre 1846, il vient la prier « *pour le 1^{er} de l'an, jour chez lui de grand dîner, soirée, loterie...* ». Deux ans plus tard, le 8 janvier 1848, elle nous décrit le déroulement de la fête : « *Nous avons célébré pompeusement le jour de l'An chez Monsieur Pillet-Will. Toutes les femmes qui compo-*

Maurice Messiez

Frédéric-Michel Pillet-Will, mécène de la Savoie, 1781-1860

saient cette réunion étaient en grande toilette, y compris moi ; Madame Lacoste avait une magnifique robe de soie noire, les manches tout en dentelle, elle est toujours fort élégante. Monsieur Pillet a donné de très belles étrennes à la petite Mathilde (fille des Lacoste), entre autres une montre de 360F ; il lui avait déjà donné peu de jours auparavant 200 en or. Elle lui a fait acheter à sa mère un superbe bracelet, des chinoiseres »

Sautons encore deux ans pour apprendre que, le 22 janvier 1850, « *Monsieur Pillet-Will [lui] a dit qu'il composait de la musique que Meyerbeer, avec qui il est très ami, doit lui arranger pour violons et piano et qu'il l'enverra à Eugénie* », épouse de son fils, Edouard Grand-Thorane, né du premier mariage. A Paris, il avait continué ses études musicales auprès d'Anton Reicha, professeur au conservatoire et nous avons déjà dit qu'il composait des mélodies, dont certaines, selon son descendant Jacques Pillet-Will, « *sont parvenues jusqu'à nous, comme Le Pèlerin, Amélie ou le Singe du Petit Savoyard* ».

Sa générosité envers les pauvres et surtout les curés, avérée, semble encore croître après 1850. A cela, il y a peut-être plusieurs raisons. D'abord il cesse bientôt de subventionner Montmélian qui l'a profondément irrité. Ensuite, ne serait-il pas devenu veuf ? Madame Decouz précisait le 31 mai de cette année : « *Si la santé du général Pillet s'améliore (il va pourtant mourir d'ici peu), la pauvre Madame Pillet-Will est encore de ce monde mais enflée de tout le corps et dans un état si affreux que chaque jour on craint qu'elle n'arrive pas jusqu'au soir* ». Or, lorsque s'était produit, le 22 février 1847, l'incendie du hameau de Charrière à Francin, notre correspondante s'était empressée d'aller solliciter Pillet-Will, « *en lui rappelant qu'il avait été nourri dans ce village, que c'était le pays de prédilection de sa famille, particulièrement de sa mère mais, ajoute-t-elle, il n'a pas besoin de stimulant...il a de suite répondu et envoyé un don de 1 000F [puis] ayant su que sa femme ne m'avait remis que 5F, il trouva cela bien mesquin et me dit que si je voulais lui rendre les 5F, il m'en donnerait 10 (ce n'était pas chose faisable !)*. Madame Decouz, qui a versé 100 F, tente d'ailleurs de sensibiliser d'autres connaissances, telle Madame Caffé, laquelle ne donne rien, Madame Lacoste, qui refuse. Mais Pillet-Will lui remet, sans qu'elle soit dupe, 20 F au nom de sa nièce.

Sa générosité, soulage quantité de petites gens des alentours de Montmélian, un aveugle, une orpheline, un vieux militaire qui reçoivent de 20 à 100 F, les domestiques de son frère le général, récompensés par 500 F. Cependant ce n'est rien à côté des sommes que lui réclament les curés, ce qui scandalise Madame Decouz : « *31 décembre 1851. J'ai vu*

plusieurs fois Monsieur Pillet-Will ; il m'a montré la liste des curés (mendiants), elle s'élève à 21 ; celui de Jacob a reçu 1 500. Je croyais que c'était que 1 000 ». Huit jours auparavant, celui de Montmélian avait obtenu 1 200 F pour les deux rampes de l'escalier. Le 1^{er} février 1852, Madame Decouz éclate : « le curé de Coise (22^e du chiffre) vient aussi de faire une demande pour son église sous divers prétextes ; il lui a envoyé 1 000 F. Que de 1 000 F à tous ces curés, qui auraient soulagé bien des infortunes dans ce malheureux pays ! ». Et quant elle apprend que le curé de Planaise « dont l'église est toute neuve » - elle date de 1831 - « mendie » aussi, « ce qui est généralement si pénible et si humiliant », apparemment soutenu par Mgr Billiet, elle s'exclame : « Il y a du progrès. Après les curés viennent les évêques, ensuite les archevêques ! Quelle honte ! » (30 décembre 1852). Pourtant, plus tard, elle interviendra pour la construction d'une église à Francin. Mais, le 1^{er} novembre 1855, elle note : « Monsieur Pillet vient me dire qu'il a reçu la réponse de l'archevêque (et) qu'il ne tient à y contribuer que pour quelque modique somme et non nullement pour la construction d'une église ». Laquelle attendra et ne sera agrandie et restaurée qu'en 1870.

Sur cet aspect de la générosité de Pillet-Will, Madame Decouz, par ailleurs économiste, mais aussi huguenote, rejoint le point de vue de notre second témoin, le turbulent neveu Fleury-Lacoste, qui ajoute à une note biographique demandée par Dessaix : «*Il est douloureux pour moi de vous dire qu'il a donné plus de deux cent mille francs aux curés, aux évêques pour chapelles, candélabres, cloches et autres instruments utiles du genre !!* ». Comment a-t-il pu être amené à verser une telle somme ?

Revenons à Madame Decouz. En 1851, la santé du banquier semble s'être altérée. Notre correspondante explique que si Monsieur Pillet-Will « *est toujours à peu près la même chose, sa jambe enfle le soir. Dans la journée, il va se promener en voiture au bois de Boulogne, il y marche et, en revenant, vers 5 heures, il se couche.* (30 mai). De plus il lui remet plus souvent le coupon de sa loge au théâtre et l'année suivante, le 14 décembre 1852, elle nous apprend que, s'il « *est guéri de la cruelle maladie qu'il a eue (un abcès à la vessie), il est seulement en convalescence et ne sort que pour se promener un peu en voiture ; il ne reçoit point de visites* ».

Or, entre-temps, il a dû faire une cure à Vichy pour se soigner. C'est là probablement qu'il a, sinon fait la connaissance, du moins s'est lié d'amitié avec Mgr Rendu, évêque d'Annecy – notre troisième témoin - qui va désormais être pour lui un confident et un conseiller, ce que nous confirme l'année suivante Madame Decouz : « *Monsieur Pillet-Will est de retour*

Maurice Messiez

Frédéric-Michel Pillet-Will, mécène de la Savoie, 1781-1860

de Vichy depuis deux jours ; il a trouvé à ces eaux Monseigneur Rendu, évêque d'Annecy, qui doit venir ici passer quinze jours et plus chez lui ». (14 juillet 1853)

Si la relation épistolaire, toute de franchise, qui s'établit entre le banquier et l'évêque va entraîner pour le diocèse d'Annecy de fécondes retombées, elle est pour nous très précieuse : Pillet-Will s'y révèle et trouve en Mgr Rendu, de peu son cadet, un interlocuteur à même de comprendre à la fois son parcours et son conservatisme empreint, à maints égards, de libéralisme.

Cette correspondance, relativement abondante, va durer jusqu'à la mort de l'évêque en août 1859, Pillet-Will le suivant six mois plus tard. Entre-temps, il semble bien que les prodigalités du banquier se réduisent en Savoie mais s'amplifient en Haute-Savoie où Rendu centralise et sélectionne les nombreuses demandes des curés et autres solliciteurs, qui « *m'arrivent chaque jour par 25, 30 et 38* » précise Pillet-Will en mai 1853 : pas dupe des grâces qu'on lui fait, il sait en parler avec humour. Devant répondre au curé de Magland, il confesse à l'évêque : « *Je ne l'engage toutefois pas à s'adresser à M. le baron James de Rothschild, bien qu'il soit le plus riche individu de l'Europe et je pourrais ajouter des autres parties du monde, attendu que j'ai dans l'un de mes cartons un tableau général des secours recueillis pour les incendiés de la ville d'Yenne où l'on trouve imprimé en gros caractères : le comte Pillet-Will : mille francs, le baron James de Rothschild : dix francs. Qu'en pensez-vous Monseigneur ?* » Il s'étonne aussi que le curé de Savigny vienne le solliciter plutôt que de s'adresser au comte d'Aviernoz : « *que je connais personnellement et qui jouit d'une belle fortune. C'est très commode assurément de faire des actes de générosité avec l'argent des autres, mais pas très convenable* ». Quand le curé de Quintal le remercie, après un don de 2 000 F, non sans malice il confesse son étonnement à l'évêque car « *il me parle de ma grande fortune comme s'il avait assisté à mon inventaire, fortune que Dieu m'a donnée et dont je me considère comme l'économe* ». Mais étant donné que ce curé n'est pas le seul à revenir « à la soupe », il dénonce « *ces sortes de flagrants délits de cas de récidive* » qui l'obligeraient à recommencer ses générosités « *depuis A jusqu'à Y* ». Il note en 1854 : « *on me prend pour la Californie* ». Comme Annecy prétend, en 1858, ne pas avoir d'argent pour réparer son église, il lui vient cette réflexion : « *Il faut, en vérité, que la ville d'Annecy soit une des plus pauvres du monde et qui va devenir l'une des plus peuplées car chaque femme qui m'écrit se dit toujours mère de 4, de 6, de 8 et même de 10 enfants* ».

Maurice Messiez

Frédéric-Michel Pillet-Will, mécène de la Savoie, 1781-1860

Afin de mieux comprendre le ressentiment de madame Decouz et de Fleury-Lacoste, comme celui des paysans, à propos des énormes sommes données aux curés, il faut avoir à l'esprit qu'après 1815 la France a dédommagé le gouvernement piémontais de la vente comme biens nationaux des terres de l'Eglise en Savoie. Or, si Turin encaisse cette somme et la garde, cela n'empêche pas les communes d'avoir l'obligation d'assurer un traitement aux curés et vicaires (1 000 et 500 F), de financer non seulement l'entretien mais aussi la construction des presbytères et églises voulus par les évêques puis exigés par les intendants généraux. Ainsi, souvent, les 2/3 du budget communal sont consacrés au culte, sans pour autant, bien au contraire, que les baptêmes, mariages, décès, relevailles, rogations, bénédictions des maisons... soient gratuits alors que « sur France », à moins de 5 km, on ne payait que les services demandés. L'argent du comte philanthrope allait donc grossir encore les comptes d'une institution qui était loin d'être pauvre. Lui-même a-t-il eu écho des critiques qui pouvaient s'élever ? On ne sait.

La nomination à Chambéry d'un Intendant général, Pietro Magenta, proche de Cavour et ouvert aux progrès sociaux, une probable réconciliation avec son neveu, s'il y a eu jamais rupture, font que le comte Pillet-Will, dans la dernière période de sa vie, va offrir à ses compatriotes deux grandes réalisations civilisatrices. Celles-ci, certainement, lui tenaient à cœur depuis longtemps et il va les mener de façon concomitante. Sentait-il l'échéance ?

Il s'agit de créer une école normale, hélas pour instituteurs seulement, et de former des sages-femmes. Sur ces deux points, mais il y en avait bien d'autres, « la Savoie piémontaise » était en retard par rapport à la France, n'ayant ni loi Guizot, ni loi Falloux, relatives à l'enseignement, pas plus que des officiers de santé. La première correspondance de Pillet-Will à Magenta sur ce sujet est datée du 2 décembre 1857, où il procède à un envoi de 4 000 francs plus une promesse de 1 500 Francs pour les sages-femmes.

Son diable de neveu a su lui rendre hommage lorsqu'il a renseigné Dessaix pour sa biographie :

« Le comte Pillet-Will a fait des dons très considérables et, pour vous parler des plus importants, il a créé sous l'administration éclairée de M. l'Intendant général Magenta :

« 1° un internat de sages-femmes pour les campagnes éloignées des secours de médecins. Une fondation de quarante-cinq mille francs a donc été destinée à cet utile établissement et depuis bientôt quatre ans dix jeunes filles ou femmes y sont logées, nourries et ins-

truites sous l'habile direction de M. le chirurgien Besson. Les résultats ont été des plus heureux et un certain nombre de communes sont aujourd'hui pourvu d'accoucheuses suffisamment instruites pour administrer les premiers soins et aider à la présence d'un chirurgien si le cas s'avère difficile. On a joint à cet établissement un instituteur qui donne des leçons de français et d'écriture aux pensionnaires. Le fondateur a exigé qu'un de ses parents fût toujours dans le conseil d'administration et c'est moi qui ai cet honneur au grand désappointement des réactionnaires qui dominent aujourd'hui !

« 2° A la même époque il a fondé une école normale, dite Pillet-Will, et une somme de cinquante-cinq mille francs a servi à cet établissement. Aujourd'hui cette école normale est fondue avec celle du gouvernement et le revenu du capital sert à payer la pension de pauvres jeunes gens qui se vouent à l'enseignement primaire. Je ne vous parle pas des sommes assez fortes qu'il donnait chaque année pour améliorer les écoles de campagne et propager l'instruction ».

Quant à Magenta, à propos de l'école de méthode comme on disait en Piémont (école normale) le 8 octobre 1857 il le remercie en lui écrivant, bien dans le style du temps : *« à l'expression de ma reconnaissance je puis et même je dois joindre les mille cris de remerciements qui partent de ces montagnes à chaque bienfait nouveau tombé de votre main généreuse ... ».*

Et c'est pourquoi que quinze jours plus tard, il le sollicite pour rétablir une formation de sages-femmes, faisant référence au cours gratuit instauré par le chevalier Rey en 1809. Le rappel de cette date lointaine montre combien la Savoie avait régressé. Rey avait formé 149 accoucheuses dont beaucoup étaient mortes ; il en fallait maintenant 240 qu'on pouvait « obtenir » en dix ans, chacune étant formée en 6 mois sous la direction du professeur Besson, ceci pour un coût annuel de 2 500 F. On viendrait ainsi *« en aide aux malheureuses femmes de la campagne qui, la plupart du temps, se trouvent abandonnées à elles-mêmes dans le laborieux travail de l'enfantement ».* Le 11 décembre 1857, le comte Pillet-Will envoie les 45 000 francs nécessaires à l'ouverture de ce cours de sages-femmes, ne modifiant qu'un article du règlement : qu'elles soient admises à l'âge de 20 ans et non de 18, et demandant de tenir compte pour le choix des postulantes *« du besoin des localités éloignées des grands centres ».*

Evidemment ces initiatives qui portaient atteinte, en particulier l'école, à l'exclusivité de l'église ont entraîné des réactions, dont celle d'un journal de Haute-Savoie, *Le Bon Sens*,

que soutenait Mgr Rendu. Pillet-Will regimbe dans une lettre à son ami :

« Monseigneur, permettez-moi de vous faire remarquer qu'en tout ce qui concerne l'école normale, vous supposez que M. l'Intendant général est dirigé par mon ami M. La Coste. C'est évidemment une épigramme à l'adresse de mon neveu, à moins, ce qui est possible, qu'elle le soit à la miennne. M. Lacoste n'est pour rien dans tout ceci, à moins qu'on lui fasse un crime d'avoir organisé des écoles dans sa commune ». Après avoir expliqué qu'en parcourant les montagnes dans sa jeunesse pour chasser faisans, chamois et ours, il a pu se rendre compte du manque absolu d'instruction dans les villages, il invite Mgr Rendu à juger que depuis la Constitution, autrement dit le Statut de 1848, « une impulsion salutaire a été donnée à l'instruction et c'est pour l'améliorer que la pensée d'une école normale est venue et je me suis empressé de m'y associer. La supposition que le gouvernement incline au socialisme à l'occasion de l'instruction élémentaire n'a pas besoin d'être réfutée. Quel est le gouvernement assez peu avisé pour préparer lui-même les moyens de sa destruction ? » *Le Bon Sens* » ne ferait pas mal de changer de titre ». « Cette impulsion salutaire », lui-même y avait déjà contribué en 1848 par son aide au gouvernement pour ouvrir l'Ecole d'horlogerie de Cluses.

Dans nombre d'études sur Pillet-Will, on a tenté d'évaluer le montant total de ses dons. La chose n'est pas simple, d'autant qu'on ne les connaît probablement pas tous. Un exemple : Madame Decouz, le 24 février 1852, explique à son fils que le comte a mis à sa disposition 500 F. « Comme c'est moi qui ai provoqué ce don et que peu importe à Monsieur Pillet-Will sa répartition, je désire que Batard, (un ancien militaire), en ait sa bonne part et aussi la Jeanne, (cuisinière du général décédé) ». Le 30 décembre, elle fait encore remettre 160 F pour les distribuer à différentes personnes. Comment aujourd'hui savoir ce qu'il en a été au total, même si parfois elle prend la précaution d'ajouter : « Il serait à propos de faire insérer quelques lignes dans le *Courrier des Alpes*, cela ferait plaisir (à Monsieur Pillet-Will). Il a l'obligeance de m'envoyer chaque jour ce journal ».

Paul Guichonnet, dans son étude de 1968, estime que Pillet-Will a consacré, au moins, 3,30 millions de francs soit 500 000 euros à la Savoie. Son descendant Jacques Pillet-Will, lui, a calculé qu'entre 1837 et 1846 la Banque Pillet-Will & Cie a produit un bénéfice moyen d'environ 15 millions de francs par an, ou 2, 25 million d'euros, lui-même en recevant 45%, soit près de 1,012 million d'euros, son fils 35% et l'associé 20%. Autrement dit, le total des dons représente moins du tiers de son cachet bancaire annuel avant 1846, alors que ce bénéfice a dû encore considérablement croître sous le second Empire. Cela ne retire rien à la

générosité du comte mais relativise la perception que l'on s'est faite des libéralités de ce fils prodigue de Montmélian. A comparer de tels chiffres aux salaires versés en Savoie à la veille du rattachement, entre 1 F par jour pour une femme et 3 F pour un homme, on ne mesure que mieux la pauvreté de ce pays après 1815, pauvreté due à sa situation écartée des circuits économiques dans le royaume de Piémont-Sardaigne. A titre indicatif, les sommes versées par le général de Boigne, surtout pour Chambéry, dépassent les 12 millions de francs, soit 1, 83 millions d'euros mais sa fortune était bien plus considérable.

Le conservateur qui a forcé au progrès.

Ouvrir une école de sages-femmes, une école normale, et même ... encourager la jeunesse à danser, ce ne sont pas là actes de conservateur. Gérer une banque d'origine suisse, être régent de la Banque de France semblent plutôt tâches de protestant. Et pourtant Pillet-Will conserve l'image d'un conservateur catholique, alors que politiquement on ne lui connaît pas vraiment d'engagement, même si, comme tout bourgeois, il a fait partie de la Garde nationale sous Louis-Philippe. Certes il a fréquenté Thiers, un vrai réactionnaire, mais il a aussi refusé de venir au secours du *Courrier des Alpes*, également réactionnaire, quand le lui demandait son ami l'évêque Rendu. Il n'approuvait pas les aspects religieux de la politique de Cavour en Piémont, mais ne pouvait renier ses initiatives économiques, comme d'ailleurs celles de Napoléon III dont il profitait.

En 1856, dans une lettre, toujours à Rendu, il se déclare, comme l'évêque, hostile au rattachement de la Savoie à la France, pensant qu'elle serait alors grevée d'impôts. N'était-ce pas là l'opinion nostalgique d'un homme se penchant sur son passé ? Ne pense t-il plus, alors, qu'il a bien vite quitté sa pauvre Savoie pour faire carrière dans un pays plus moderne ? En fait, l'évolution politique et économique de l'Europe désormais le dépasse. On ne sait, en vérité, et ceci vaut aussi pour Rendu qui meurt avant lui, s'ils auraient persévéré dans cette opinion au printemps 1860.

Les derniers échanges de lettres entre Pillet-Will et Magenta, en 1859, concernent à la fois les 5 000 F qu'il alloue pour la création d'une Ecole de peinture à Chambéry et le départ de l'Intendant général, nommé en avancement à Gênes où il doit prendre ses fonctions en janvier 1860. Le comte lui recommande d'initier son successeur « *aux relations qui s'établiront entre nous, par rapport aux institutions auxquelles vous accordiez un si louable intérêt.*

Maurice Messiez

Frédéric-Michel Pillet-Will, mécène de la Savoie, 1781-1860

Parlez-lui aussi de l'Ecole de peinture afin qu'il ne néglige rien de ce qui pourra en assurer le succès, sous la direction de Monsieur Molin qu, j'en suis certain, ne cessera de lui accorder ses soins les plus empressés ».

Dans la même lettre, un détail est plus personnel :

« Un incendie de la maison qui touche la mienne s'est communiqué à l'appartement au-dessous de la chambre où j'étais retenu au lit par suite d'indisposition. Si cet événement qui a eu lieu à huit heures du matin avant-hier avait eu lieu dans la nuit, très vraisemblablement il aurait mis fin à mon existence. J'en ai été quitte pour la peur, grâce à l'intelligence des sapeurs-pompiers qui se sont conduits avec un dévouement digne d'éloge... »

Il n'avait plus guère de jours à vivre puisqu'il décède le 11 février 1860. Madame Decouz l'avait précédé dans la tombe, le 23 juin 1857, et Mgr Rendu le 28 octobre 1859.

Lors de son discours au cimetière, le gouverneur de la Banque de France, le comte de Germiny, nous précise que :

« Sa mémoire, aussi fidèle que facile, lui avait conservé malgré son âge les connaissances les plus variées... »

«Sa haute intelligence était une des forces de notre institution ; à toute heure, collègue spirituel et attrayant, son abandon, sa verve, portaient dans l'intimité de nos réunions un charme particulier. »

Maurice Messiez

Frédéric-Michel Pillet-Will, mécène de la Savoie, 1781-1860

Sources :

Archives départementales de la Savoie. Fonds sarde : 1 FS 532 Tabellion de Montmélian des années 1820 à 1850. Série J n° 162.

Archives municipales de Montmélian. Série D. Délibérations du Conseil municipal de 1820 à 1855

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Correspondance du Comte Pillet-Will et du Commandant Piétro Magenta (1856-1859)

Notice biographique sur M le Comte Pillet-Will. Extrait de la Revue générale biographique politique et littéraire. Paris 1843.

GUICHONNET (Paul) , « Un banquier philanthrope savoyard : Le comte Pillet-Will. », dans *La Revue Savoisienne*, 1968, Annecy, 1969.

MESSIEZ (Maurice), *Le testament d'Antoine Pillet*, Association des Amis de Montmélian et des environs. N° 41, décembre 1988.

MIESSEZ (Maurice), *Pillet-Will vu par Madame Decouz*, Association des Amis de Montmélian et de ses environs. N° 49, décembre 1990.

PILLET WILL (Jacques, Comte) , « Le Comte Pillet-Will (1781-1860). La fidélité à la Savoie », dans *Mémoires de L'Académie de Savoie*, Septième série, tome X, 1997.